

# La Babillarde

**Cossé-en-Champagne**

[www.cosseenchampagne.mairie53.fr](http://www.cosseenchampagne.mairie53.fr)

**Avril 2018**



## *Le Mot du Conseil Municipal*

Depuis le rappel aux urnes de décembre dernier, le conseil municipal s'est enrichi de trois nouveaux membres, Martial Dziurda, Gilles Cartier et Dominique Laroué. Nous remercions les Cosséennes et Cosséens d'être venus nombreux voter. Les trois nouveaux conseillers les remercient pour la confiance qu'ils leur ont ainsi accordée.

Le 12 décembre a permis d'élire Stéphane Foucher, Maire, Guillaume Belair, premier adjoint et Sonia Fourmond, deuxième adjointe.

Toute l'équipe respectera les engagements pris par le passé.

*Le Conseil Municipal*

## Les décisions essentielles du conseil municipal

### Séance du 11 janvier 2018

#### Organisation des rythmes scolaires

Considérant que le Président de la République nouvellement élu, Emmanuel MACRON, a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme des 4 jours par communes qui le souhaitent, après avis du Conseil d'école,

Considérant que le nombre de bénévoles encadrants est en baisse et que l'embauche de personnel engendre un coût élevé pour la Commune,

Considérant que le conseil d'école interrogé sur ce sujet a émis un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré a décidé

Le retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée 2018.

#### Des délégations de compétences et signatures ont été données aux adjoints :

\* Monsieur Guillaume BELAIR, Premier adjoint au Maire, pour ce qui concerne l'entretien et la réfection des bâtiments communaux

\* Madame Sonia FOURMOND, deuxième adjointe, pour ce qui concerne les affaires scolaires et périscolaires.

#### Le montant des indemnités de fonctions du maire et des adjoints a été voté à la baisse comme suit :

Commune de moins de 500 habitants	Taux applicables aux indemnités	Indemnité brute mensuelle
Maire	12.75 %	493.51 €
adjoints	4.95 %	191.60 €

#### Vente du préfabriqué de l'école

Le conseil a donné son accord pour vendre le préfabriqué ayant servi de classe il y a quelques années, à l'entreprise LEVRARD ASSAINISSEMENT pour le prix de 4000 €. L'enlèvement, à la charge de l'entreprise se fera au cours de l'été pour ne pas désorganiser le fonctionnement scolaire.

#### Le conseil a ensuite nommé les délégués dans les différentes commissions communales et intercommunales.

Le détail est sur le site internet de la commune.

Les personnes qui le souhaitent peuvent venir en mairie consulter la liste.

### Séance du 1<sup>er</sup> février

#### Pour organiser la destruction des nuisibles,

La commune possède 8 cages pièges dont 2 en mauvais état. Les personnes qui le souhaitent peuvent acheter des cages. Le coût de la cage est de 35 € financées par moitié par Le G.I.C.

Nous remercions Michel Joly, Nicolas Rouillère et Dominique Lavoué, de s'occuper bénévolement de la destruction des nuisibles. Nous aurions besoin de davantage de bénévoles pour ceux que cela pourrait intéresser.

#### Fourrière animale

Le Conseil décide de continuer de travailler avec Molosses-Land. C'est une association qui capture les animaux sur place et les réfugie chez eux.

Donc lorsque nous avons des chats et chiens en divagation, nous appelons Molosse Land qui vient les chercher aussitôt et facture le déplacement et l'hébergement de l'animal à son propriétaire.

#### Le conseil a ensuite voté les subventions comme suit :

Associations	2018
Ass. de Pêche du plan d'eau	100
A.P.E. Cossé Bannes Epineux	100
Comité des fêtes	100
Total	300

#### Puis les différents tarifs à facturer aux usagers :

##### Maintien des tarifs Salle des fêtes

	Hab de la commune	Hab. hors commune
Location pour le week-end	260 €	350 €
Location à la journée	160 €	250 €
Conférence/réunion	100 €	150 €
Vin d'honneur	50 €	70 €
Associations	1 première location gratuite par an puis paiement plein tarif dès la 2 <sup>ème</sup> location.	Application des tarifs en vigueur ci-dessus.
Chauffage	40 € / jour – 80 € pour le week-end au cas par cas y compris pour les locations gratuites aux associations.	
Ménage	100 € / location quel que soit la durée	

## Concessions cimetière

	Concessions inhumation	Concessions urne funéraire
15 ans	45 €	20
30 ans	60 €	30
50 ans	120 €	60

## Maintien des taux d'impositions

Année	2018
Taxe d'habitation	20,48 %
Taxe foncière (Bâti)	28,48 %
Taxe foncière (non bâti)	38,41 %

## Maintien des tarifs Cantine scolaire

	2018
REPAS ENFANT	3.50
REPAS ENFANT NON DECOMMANDÉ	3.50
REPAS ENFANT NON COMMANDÉ	4.50
REPAS ADULTE	8.00
REPAS PORTAGE	8.00

## Maintien des tarifs Garderie scolaire

Tranches horaires	2018
7h15 à 7h30	3.75 €
7h30 à 8h50 et 16h30 à 18h00	1.85 €/h
18h00 à 19h00	3.75 € /1/2

## Séance du 29 mars

### Le conseil a programmé les travaux de voirie :

Travaux à programmer	Descriptif	Coût HT
Aménagement route de Bannes au niveau de chez Edouard Hougron	Il faudrait réaliser un enduit tri-couches pour la partie située depuis la maison de Mme Chauveau jusqu'à celle de Mr et Mme Heurtebise.	3 288 €
CR de la Chevrolrière	Route la plus endommagée : refaire l'enduit	4 735 €
Les points à temps	-	1 951 €

En ce qui concerne les travaux de bâtiment, il est prévu de programmer la réfection de la toiture du chœur de l'église puis du clocher mais auparavant, il convient de faire réaliser un diagnostic par un architecte des monuments historiques agréé. Le diagnostic et les travaux pourront être financés à hauteur de 80 % par l'Etat, la Région et le Département.

## Réflexion sur la création d'une MAM

Nous avons des naissances sur la commune mais faute de nourrices en nombre suffisant, les parents confient leurs enfants à des nourrices des communes extérieures et les inscrivent ensuite dans les écoles de ces communes. Le conseil réfléchit en conséquence sur la création d'une **Maison d'Assistantes Maternelles**. (Maison regroupant plusieurs assistantes maternelles ensemble)

Un sondage sera distribué aux familles concernées pour connaître les besoins réels des parents. Jeunes parents en cours et à venir, nous vous invitons donc à y répondre.

## Epave en «dépôt» route d'Epineux.

Un véhicule accidenté est en dépôt au carrefour de la Chapelle, route d'Epineux le Seguin, il appartient à une entreprise polonaise. Un courrier en AR lui a été expédié en Pologne, mais malheureusement resté sans réponse.

Le conseil s'occupe de faire évacuer cette épave selon une procédure administrative très rigoureuse.

## La séance du 12 avril a été consacré au vote du budget de la commune

(sur feuille jointe)

## Prenez notes

### Changement des horaires de la Mairie

Lundi : Mairie fermée  
Mardi : 9h00-12h30 et 14h00-17h00  
Mercredi : Mairie fermée  
Jeudi : 9h00-12h30 et 14h00-17h00  
Vendredi : 9h00-12h30 et 14h00-17h00

Nous vous remercions de votre compréhension

## Démographiquement parlant

Nous souhaitons la bienvenue à

- ♥ Louise Landry, née le 21 décembre 2017, fille de Sabrina Pagerie et Pierre Landry, domiciliés 2 clos de la Morinière.
- ♥ Lio Patry, née le 19 mars 2018, fille de Euridice Daviau et Franck Patry, domiciliés 2 rue de la Grande Cour

Tous nos vœux de bonheur à Agathe Bourny et Kevin Esnault qui se sont mariés le 25 novembre 2017.

Nous avons eu le regret d'apprendre le décès de Monsieur Francis Jarry, décédé le 1<sup>er</sup> mars.

Et de Monsieur Antonio Nunes Cardoso décédé le 25 avril.

Nous adressons nos sincères condoléances à leurs familles et ses amis.

## Et puis encore ....

### Site Internet

Nous remercions Christian Herbert pour son efficacité dans la tenue et les mises à jour du site Internet de la commune.

Nous vous rappelons l'adresse mail afin de l'enregistrer dans vos favoris : [www.cosseenchampagne.mairie53.fr](http://www.cosseenchampagne.mairie53.fr)  
Sur le site, vous y trouverez l'histoire de Cossé, les comptes-rendus des conseils municipaux, les Babillardes, les associations et les entreprises du village.

Message important adressé aux entreprises, artisans et auto entrepreneurs :

Afin de compléter au mieux les renseignements sur le site et que la population puisse prendre contact avec vous, nous vous proposons d'insérer votre carte professionnelle. Pour cela, merci de l'envoyer par mail à l'adresse de la mairie

([mairie.cosse.en.champagne@wanadoo.fr](mailto:mairie.cosse.en.champagne@wanadoo.fr)).

Les personnes n'ayant pas internet, n'hésitez pas à passer à la mairie.

## Pèle Mêle

### AC-AFN Cossé-en-Champagne - Bannes - Epineux-le-Seguin - Association pour le devoir de mémoire

Les cérémonies patriotiques des 8 mai et 11 novembre seront organisées en 2018 selon les modalités suivantes :

- Commémoration du 8 mai 1945 : Le samedi 12 mai 2018 à 18h30 à Beaumont-Pied-de-Boeuf (Messe et recueillement au monument aux morts)

- Commémoration du 11 novembre 1918 : Le samedi 10 novembre 2018 à 18h30 à Préaux (Messe et recueillement au monument aux morts)

Chaque cérémonie sera précédée d'un recueillement au monument aux morts de Cossé-en-Champagne à 17h45

Christian HERBERT,  
Vice-Président de l'AC-AFN

### L'Association de pêche du plan d'eau communal

L'ouverture a eu lieu le 3 mars dernier et le 1<sup>er</sup> lâcher de truites le 14 avril

A noter :

Le 2<sup>d</sup> lâcher de truites aura lieu le 15 septembre, à partir de 8 heures, à cette occasion, nous prévoirons des casse-croûtes et une buvette.

Le 8 juin, nous organiserons la journée de pêche pour les enfants de l'école avec la participation des maitresses, des parents et grands-parents, et de nous-même.

Cette journée s'achèvera par un dîner vers 19 heures ouvert à tous sur inscription.

Un barbecue sera mis à votre disposition pour faire cuire vos grillades.

Amicalement vôtre.  
Le Président

## Mot du club "Gym à Cossé"

L'Assemblée Générale de l'association s'est tenue le 20 décembre. Lors de cette assemblée nous avons réélu le bureau composé de Carole Garreau (Présidente), Fabienne Heurtebise (trésorière) et Gisèle Lautram (Secrétaire).

Cette année l'association compte 39 adhérentes. Les nouveautés proposées en début d'année semblent plaire à toutes.

Il est toujours possible de rejoindre les rangs. Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à venir faire un essai le mercredi soir à 20h30.

## Projet d'Association de Protection du Patrimoine

Quelques personnes ont émis le souhait de créer une association pour mettre en valeur le patrimoine local de la commune (Eglise, calvaires, pont muletier, sentiers de randonnée, sites paysagés, etc...).

Toutes les personnes intéressées par ce projet sont invitées à une réunion le samedi 19 mai - 18 heures à la mairie. Ce sera l'occasion de se retrouver et contribuer ensemble à notre mesure à la vie du village.

## Message du Secours Populaire de la Mayenne,

Le Secours Populaire de la Mayenne recherche des familles bénévoles pour accueillir des enfants des Yvelines et du Finistère pendant les vacances d'été, afin de les extraire de leur cadre quotidien, de leur faire vivre de bons moments, et de leur permettre d'engranger des souvenirs.

Ces séjours ont lieu du 13 Juillet au 27 Juillet 2018 et du 27 Juillet au 10 Août 2018.

Pour tous renseignements : tél. 02 43 56 41 89

## Dates à retenir

Samedi 30 juin : Fête de l'école

Samedi 7 juillet : Concours de pétanque et Cochon grillé au plan d'eau organisé par le Comité des fêtes.

## Budgets votés en séance du 12 avril 2018

La séance du 12 avril 2018 a été consacrée aux votes des comptes administratifs (CA) de l'exercice 2017 et des budgets primitifs (BP) de l'exercice 2018 de la commune (Détails et renseignements en mairie) :

### Budget annexe lotissement

	CA 2017		BP 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	0.00	0.00	2 976.29	2 976.29
Section d'Investissement	0.00	0.00	2 976.00	2 976.00
Excédent global	0.00	0.00		

### Budget communal

Dépenses de Fonctionnement	CA 2017 307 835.52	BP 2018 445 667.06	Recettes de Fonctionnement	CA 2017 448 771.58	BP 2018 445 667.06
Charges à caractère général	67 013.91	151 495.21	Excédent report N-1	99 847.13	140 936.06
Charges de personnel	197 676.63	184 810.00	Produits du domaine	51 875.28	48 400.00
Charges de gestion courante	18 922.92	27 563.00	Impôts et taxes	151 128.08	153 323.00
Atténuations de produits	5 939.66	9 546.66	Dotations et participations	76 709.07	69 508.00
Charges financières	7 161.78	6 229.73	Produits de gestion courante	7 438.76	7 000.00
Amortissements immo	8 520.60	1 855.36	Amortissement subv	3 411.00	1 500.00
Charges exceptionnelles	2 600.02	0.00	Atténuations de charges	55 641.85	25 000.00
Dépenses imprévues	0.00	27 338.00	Produits exceptionnels	2 720.41	0.00
Virement à la sect d'invs	0.00	36 829.10			
Excédent à reporter				140 936.06	
Dépenses d'Investissement	CA 2017 50 362.56	BP 2018 104 219.99	Recettes d'Investissement	CA 2017 61 898.09	BP 104 219.99
Déficit d'invest. reporté	15 192.98	0.00	Excédent d'invest. reporté	0.00	11 535.53
Emprunts + cautions	27 186.67	25 119.99	Excédent capitalisé	42 377.98	0.00
Acquisitions de biens mobiliers	804.41	4 000.00	F.C.T.V.A. et dotations	1 099.01	1 000.00
Immobilisations en cours (Eglise – Voirie)	0.00	46 000.00	Virement de la sect de Fonct		36 829.10
Amortissements	3 411.00		Subventions et participations	6 133.00	24 000.00
Travaux en régie		1 500.00	Cautions	0.00	0.00
Opérations exceptionnelles	3 767.50	0.00	Amortissements	8 520.60	1 855.36
Logiciel informatique		2 600.00	Vente du préfa	0.00	4000.00
Opération patrimoniale		25 000.00	Opération exceptionnelle	3 767.50	0.00
			Opération patrimoniale		25 000.00
Déficit année N			Excédent année N		181.46
Report des déficits antérieurs	17 356.99				
Déficit à reporter en N+1	17 175.53				
Excédent global 2015				84 759.11	